



Stage et rémunération fictive, help

Par **marguio_old**, le **01/10/2007** à **16:48**

Bonjour à tous,

J'ai effectué un stage de 4 mois dans une PME en lien avec ma formation (master en commerce international) et sur la convention ma rémunération était fixée par le chef d'entreprise lui même à 360 euros par mois soit 1440 euros pour l'ensemble du stage; ça peut paraître une somme dérisoire mais entant qu'étudiant j'ai vraiment besoin de cet argent. Maintenant que le stage est fini depuis 1 mois, je n'ai toujours pas reçu ma rémunération. De plus le chef d'entreprise fait la sourde oreille... ne répond plus au téléphone, est toujours absent... il y'a toujours eut une relation amicale et aucun conflit pendant la période de stage. J'ai même travaillé un petit peu plus au mois de septembre pour l'aider dans certaines démarches. En ce qui concerne les dispositions juridiques, je ne sais quoi faire et je suis un peu perdu. Merci de votre aide.